

RÈGLEMENT FINANCIER DU 01/09/2023 AU 31/08/2024



Adopté le 10/07/2023 par le Comité Directeur / Applicable du 01/09/2023 au 31/08/2024

- > Tout remboursement doit être demandé à l'aide de la note de frais spécifique éditée par la L. A. R. G. E.
- > Afin de contribuer à la bonne santé financière de la Ligue, il est demandé de privilégier la réduction d'impôt par l'établissement du Cerfa.
- > Pour les Assemblées Générales de la Ligue, les frais de déplacement des représentants des clubs, des membres du Comité Directeur, des Commissions ne sont pas pris en charge.
- > Les demandes de remboursements seront faites dans un délai de 2 mois à l'exception des demandes de fin d'année qui seront adressées au plus tard le 31 janvier suivant.
- > Tous les frais hors km doivent être justifiés (tickets de parking, de repas, d'hôtel, de transport, ...).
- > Aucun règlement ne sera effectué s'il manque des justificatifs et aucune avance ne sera opérée.
- > Tout règlement (stages, formations, colloques...) est à adresser à la Ligue (chèques à l'ordre de LARGE).
- > Aucune facture ne sera adressée personnellement à un licencié, mais à son club.

Remboursements de Frais

Frais de Déplacements : (Privilégier le Cerfa pour la réduction d'impôt)

Pour les Membres du Bureau, du Comité Directeur, des Commissions Régionales et Groupes de travail, C. T. S. et personnel, sous condition d'avoir été dument convoqué en mission pour la Ligue, dans le cadre du calendrier annuel remis à la Ligue avant le 31 janvier.

▶ Train			Tarif SNCF (2ème CI)
▶ Route ⁽¹⁾	}	Jusqu'à 500 km A/R	0,30 €/km
		à partir du 501ème km A/R (total plafonné à 200 €, hors péages)	0,15 €/km
▶ Location		Remboursement (location + frais essence + péages) avec accord préalable Attention à l'assurance	Frais Réels
▶ Parking		Frais réels, plafonnés à 70 €/déplacement, quelque soit le nombre de jour	Réel
▶ Co-voiturage ⁽¹⁾	}	2 personnes dans le véhicule, jusqu'à 500 km A/R	0,35 €/km
		2 personnes dans le véhicule, à partir du 501ème km A/R	0,25 €/km
		Plafonné à 300 € hors péages	
		Joindre l'état des personnes avec leur signature Les distances prises en compte sont celles indiquées sur le site www.mappy.fr , itinéraire express	
▶ Par avion		Si le prix du billet est supérieur au tarif 2ème classe SNCF une autorisation préalable de la Ligue est nécessaire	Réel

Frais de Téléphone/Internet

Pour les CTS uniquement sur factures

Frais plafonnés à 480 €/an - Copie des factures

Privilégier le Cerfa

Restauration - Hébergement

▶ Repas	Frais réels, plafonnés à 17 €/repas - Indiquer le nom des participants pour les factures globales	Réel
▶ Hébergement	Nuit d'hôtel + petit déjeuner = frais réels limités à 65 € - Après accord préalable	Réel
	Nuit d'hôtel + petit déjeuner + repas du soir = frais réels limités à 85 € - Après accord préalable	Réel
	A Paris, nuit d'hôtel + petit déjeuner = frais réels limités à 95 € - Après accord préalable	Réel

Collation réunion de Commission

Pour les membres participant aux réunions de Commission Régionale ou de Zone, sous condition d'avoir été dument convoqué en mission pour la Ligue, dans le cadre du calendrier annuel remis à la Ligue avant le 31 janvier.

4 €/participant

Indemnités encadrements

Encadrement "Examens - Formations Dirigeants, Entraîneurs, Officiels"

OFA

Encadrement "Stages"

Journée

40,00 €

Frais de déplacement - restauration en sus, suivant base "Remboursements de Frais" ci-dessus

A l'aide du formulaire "demande de participation financière à un stage", un budget prévisionnel sera remis à la Ligue en amont (dates, lieux, effectifs athlètes et entraîneurs).

Les stages doivent s'autofinancer le plus possible (participation des athlètes, clubs, comités).

A l'issue des stages un compte rendu financier et technique sera remis à la Ligue.

Entraîneurs Pôle - C. R. E. A.

Indemnités mensuelles

Selon modalités P. P. F.

E. T. R.

▶ Compétitions	Pas de prise en charge pour les compétitions/Meetings en France ou à l'étranger	OFA
▶ Colloques		OFA

Officiels (licenciés et oeuvrant sur les compétitions LARGE listées en début de saison)

Journée (supérieure à 4 h) avec une présence de l'officiel pendant toute la durée de la compétition	45,00 €
En cas d'épreuves Championnats Régionaux dans le cadre d'un meeting ou autre, seuls les officiels des épreuves régionales seront prise en charge.	
Pour les chronomètres électriques (maxi 2 personnes) et le responsable LOGICA (maxi 2 personnes)	65,00 €
Les frais de déplacements ou d'hébergement ne sont pas pris en charge	

▶ Condition :

Avoir officié sur au moins 2 journées pendant la saison hivernale et 2 journées pendant la saison estivale sur les compétitions LARGE dont la liste a été établie par la CSO ainsi :

▶ HIVER		▶ ÉTÉ	
20-21 janvier	Régionaux épreuves combinées Reims	13 avril	Régionaux 10&20 km marche Tomblaine
21 janvier	Régionaux cross Sarrebourg	19 mai	Régionaux masters & interligues masters Yutz
27 janvier	Régionaux 3000m Marche Vittel	25 mai	Fianle b equip' athlé Sarreguemines
28 janvier	Régionaux Elite Metz	01-02 juin	Régionaux épreuves combinées Reims
04 février	Régionaux U16 Reims	09 juin	Régionaux U16 Obernai
11 février	Régionaux lancers longs Obernai	14 juin	Régionaux 3000/5000 & steeple Amnéville les Thermes
11 février	Régionaux U18-U20-U23 Metz	15 juin	Régionaux Elite Tomblaine
18 février	1/2 finale cross Chateaufvillain	23 juin	Régionaux U18-U20-U23 Reims
24 mars	Interligues U16 Metz	06 juillet	Interrégionaux Thaon lès Vosges
		07 juillet	Finale B des pointes d'or U14 Florange
		06 octobre	Régionaux interclubs Avenir Epinal
		18-20 octobre	Régionaux 24h Grand Fond Marche Lipsheim

Attention : indemnités à déclarer et soumises à cotisations URSSAF au-delà de 5 manifestations/mois/Officiel

A noter qu'aucune indemnité ou frais de déplacement, hébergement, repas ne sera remboursé pour les officiels ou les délégués "officiels clés" désignés par la CSO ou la COTR sur toutes les compétitions.

Cross Country

Championnats Régionaux - Demi finales.

La Ligue prendra en charge 10 officiels selon la circulaire financière de la Ligue (participation à 2 compétitions sur la saison hivernale)

Casse-croûte Officiels - La ligue prendra en charge un maximum de 50 officiels selon la circulaire financière.

Tous les autres frais d'organisation (service médical, sonorisation, chronométrage à puces si utilisé, ...)

sont à la charge du club organisateur.

Pénalité club :	Pénalité en cas de manque de juge par tranche entamée de 5 athlètes ou en fonction du règlement de la compétition sur les compétitions LARGE.	150 €/juge manquant
Demande de qualification exceptionnelle :		20€/athlète
Aide à l'organisateur de compétition LARGE :	Une aide sera versée au club organisateur d'une compétition du calendrier LARGE	150 €/compétition
Collations - Aide aux clubs	Pour 1 journée (plus de 4 h) par Officiel sur SIFFA Le montant peut être supérieur au forfait de base sur présentation des factures détaillées avec un maxi de 8 €/officiel Cette collation doit comprendre au minimum un sandwich consistant, une boisson, un dessert et un café/thé	4 € de base sans justificatif

Divers

Kid Stadium	Location de la structure (y compris déplacement et encadrement)	750 €/jour
▶ <i>Indemnité encadrement</i>	Moins de 10 heures De 10 à 12 heures Plus de 12 heures	70,00 € 90,00 € 100,00 €
Chronométrage à Puces Hors Stade	Prestation Puce "récupérable" à la chaussure ou au dossard Puce "jetable" sur dossard (si fixation par l'organisateur) Puce "jetable" sur dossard (si fixation par l'opérateur) Puce non rendue	250,00 € 0,50 €/coureur 1,70 €/coureur 2,00 €/coureur 10,00 €
	<small>Puce sur dossard : l'organisateur doit fournir les dossards au plus tard un mois avant l'épreuve en version "récupérable", la dimension minimale des dossards est de 18cm x 25cm</small>	
Opérateur (une personne)	Frais de déplacement, de restauration (voire hébergement), etc...	charges à l'organisateur
Chronométrage Electrique L. A. R. G. E. hors Championnats L. A. R. G. E.	1 journée 2 journées <small>N. B. : Conventions à établir avec les C. D. A. pour les compétitions départementales</small>	250,00 € 325,00 €
▶ <i>Engagements sur place</i>	Engagement sur place/athlète/Epreuve <small>Condition : demande présentée verbalement par l'athlète au directeur de réunion au moins 2 h avant le début de l'épreuve, et accompagnée du paiement par chèque ou en espèce.</small>	30,00 €
	Pénalité pour engagement non confirmé sur place Engagement à l'avance (délais fixés pour la compétition) d'Athlètes L. A. R. G. E. et BOU-FC Engagement à l'avance (délais fixés pour la compétition)/Epreuve/Athlètes des autres Ligues Athlète engagé et non présent sans justification médicale	5 €/inscription non confirmée 10 €/inscription tardive gratuit 10,00 € 10,00 €
Prêt de matériel	Caution remise contre contrat de prêt (chèque débité si matériel non rendu sous huitaine) Ajustable selon le matériel emprunté Caution remise contre contrat de prêt (chèque débité si matériel non rendu sous huitaine) Ajustable selon le matériel emprunté	500,00 €
Licences - Mutations	Mutation Be/Mi (période normale) Mutation Be/Mi (hors période) Mutation "Compétition" Ca/Ju/Es/Se/Ma (période normale) Mutation "Compétition" Ca/Ju/Es/Se/Ma (hors période = exceptionnelle) Part F. F. A./licence Parts Ligue/licence "Compétition-Découverte" Parts Ligue/licence "Running-Loisirs-Entreprise" Parts Ligue/licence "Encadrement" Droit d'affiliation pour un NOUVEAU club Cotisation Ligue annuelle/Club et section locale	tarif F. F. A. tarif F. F. A. tarif F. F. A. tarif F. F. A. 36,00 € 32,00 € 6,00 € 10,00 € 140,00 € 50,00 €
Administratif	Droit d'appel F. F. A. Absence et non-représentation d'un club à l'Assemblée Générale de la Ligue (si chorum pas atteint) <small>Précision : le mandataire d'un club ne peut être titulaire de plus de 2 pouvoirs</small>	100,00 € 200,00 €
Aide aux Athlètes		Selon les modalités du CAP LARGE
Spécifique aux compétitions running	Toutes les courses labellisées régional : juge arbitre validé par la CR Running Frais de dossier	frais kms selon le règlement financier 20,00 € par course